



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SARTHE

PRÉFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau de l'utilité publique
INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à une demande d'autorisation
présentée par la
S.A.S. VALOR POLE 72
pour l'exploitation d'une plate-forme de tri, transit
et regroupement des déchets sur le territoire
de la commune du MANS**

Par arrêté n°2012115-0001 du 24 avril 2012 le préfet de la Sarthe a ouvert une enquête publique sur le projet présenté par la S.A.S. VALOR POLE 72, domiciliée RN 23 72470 à CHAMPAGNE - pour l'exploitation d'une plate-forme de tri, transit et regroupement des déchets, se situant 17 Avenue Pierre Piffault sur le territoire de la commune du MANS.

Le dossier sera déposé pendant une durée d'un mois (minimum) du **21 mai 2012 au 23 juin 2012 inclus**, à la mairie du MANS, siège de l'enquête.

Il sera tenu, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, à la disposition du public, accompagné d'un registre d'enquête sur lequel seront consignées ses observations.

Monsieur Gérard VINCHES, commissaire-enquêteur, recevra en personne à la mairie du MANS les observations du public au cours de permanences qui se tiendront les :

- **lundi 21 mai 2012 de 8h30 à 11h30**
- **mercredi 30 mai 2012 de 14h00 à 17h00**
- **jeudi 7 juin 2012 de 14h00 à 17h00**
- **vendredi 15 juin 2012 de 14h00 à 17h00**
- **samedi 23 juin 2012 de 9h00 à 12h00**

Toutes remarques pourront également lui parvenir par écrit, à la mairie siège de l'enquête.

Toute demande complémentaire sur le projet peut être adressée à la S.A.S. VALOR POLE 72, porteur du projet.

Les personnes physiques ou morales intéressées pourront prendre connaissance, après la clôture de l'enquête, du mémoire en réponse du demandeur et du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe - DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES - Bureau de l'utilité publique - Place Aristide Briand - 72041 LE MANS CEDEX 9, ou à la mairie du MANS.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure d'instruction est un arrêté préfectoral d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou de refus.